



Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord

Date : 19 février 2020
Heure : 11h00

MRC de la Rivière-du-Nord, Salle « Prévost »
349, rue Labelle, Saint-Jérôme QC J7Z 5L2

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Louise GALLANT, mairesse et présidente
Joey LECKMAN, maire suppléant (Prévost) & substitut
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Bruno LAROCHE, maire et administrateur
Stéphane MAHER, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière
Dany BERNIER, coordonnateur S.A.C.

Invité(s) :

Roger HOTTE, directeur général « MRC de la Rivière-du-Nord »

Membre(s) du public :

Jean-Michel LAPOINTE, président « Syndicat des cols bleus du PRRN »

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Paul GERMAIN, maire et administrateur

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Madame Louise GALLANT, ouvre l'assemblée à 11h16.

2. Élections

2.1 Élection d'une présidente d'élection

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

Ouverture des propositions :

Madame Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière et directrice générale de la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord est proposée par Monsieur Bruno LAROCHE.

Aucune autre proposition ne fut soumise :

Madame Marie-Ève GAUTHIER a signifié son intention d'accepter le poste de présidente d'élection.

Madame Marie-Ève GAUTHIER est élue présidente d'élection dans le cadre de l'élection annuelle du président de la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-02-19-001

2020-02-19-002

2.2 Présidence de la Régie pour l'année 2020

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

Ouverture des propositions :

Madame Louise GALLANT, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie est proposée par Monsieur Bruno LAROCHE.

Aucune autre proposition ne fut soumise :

Madame Louise GALLANT a signifié son intention d'accepter la présidence pour un mandat d'un an.

Madame Louise GALLANT est élue présidente de la Régie Intermunicipale du Parc Régional de la Rivière-du-Nord pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 2020-02-19-003 3. Adoption de l'ordre du jour
- Au début de l'assemblée et à l'assentiment des membres présents, que les items suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :
- 15.1. Subvention / Fonds pour dommages à l'environnement
15.2. Participation de la firme « Énergir » / Courriel
- EN CONSÉQUENCE**
Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire
- D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 19 février 2020, le tout tel que modifié.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 2020-02-19-004 4. Adoption des procès-verbaux
- Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire
- D'adopter les procès-verbaux des assemblées régulières du 27 novembre 2019 et du 18 décembre 2019, le tout tel que déposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 2020-02-19-005 5. Adoption des listes des déboursés
- 2020-02-19-005 5.1 Liste des déboursés de novembre 2019
- Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire
- D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 19 février 2020, représentant le montant cumulatif de TRENTE-SEPT MILLE SEPT CENT DIX-HUIT ET VINGT-NEUF CENTS (37 718.29\$), pour le mois de novembre 2019.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 2020-02-19-006 5.2 Liste des déboursés de décembre 2019
- Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire
- D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 19 février 2020, représentant le montant cumulatif de QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-SEPT ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (47 237.77 \$), pour le mois de décembre 2019.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 2020-02-19-007 5.3 Liste des déboursés de janvier 2020
- Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire
- D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 19 février 2020, représentant le montant cumulatif de SOIXANTE ET QUINZE MILLE SEPT CENT VINGT-TROIS ET TRENTE-TROIS CENTS (75 723.33 \$), pour le mois de janvier 2020.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 2020-02-19-007 6. Correspondance
- 6.1 Lettre d'Hydro-Québec
Dépôt d'une lettre confirmant que nous sommes éligibles à recevoir un véhicule VTT, motoneige ou autres provenant de leur encan.
- 6.2 Lettre de Développement économique Canada
Dépôt d'une lettre attestant que notre demande de subvention du programme! FEC » n'a pas été retenue.
- 6.3 Lettre de Tourisme Laurentides / programme « FDTL »

Dépôt d'une lettre attestant que notre demande de subvention au programme « FDT »L n'a pas été retenue.

7. Dépôt des rapports

7.1 Rapport des revenus et de l'achalandage

La secrétaire trésorière et directrice générale dépose le rapport des revenus et de l'achalandage pour les mois de novembre et décembre 2019.

7.2 État des activités de fonctionnement à des fins fiscales

La secrétaire trésorière et directrice générale avise que le dépôt de ce rapport aura lieu en mars 2020.

8. Dossiers des événements et des communications

8.1 Soirées aux flambeaux

Dépôt des statistiques de fréquentation des deux soirées aux flambeaux du 25 janvier et du 15 février. Toutefois, un rapport complet sera présenté en mars 2020.

8.2 Semaine de relâche 2020

Dépôt de la programmation des activités à venir durant la semaine de relâche 2020.

Remarques

- Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, représentant et maire de la Ville de Saint-Colomban, prend son siège à 11h30 au début de l'item 9 «Convention collective»;
- Monsieur Jean-Michel LAPOINTE, président du « Syndicat des cols bleus du Parc régional de la Rivière-du-Nord » quitte la salle de l'assemblée pour l'adoption du point suivant.

9. Dossiers des ressources humaines

2020-02-19-008

9.1 Dossier de la convention collective / grief

CONSIDÉRANT la réception d'un grief syndical en décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'arbitre a été déposée au Ministère du Travail ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la directrice générale à mandater Me Raynald MERCILLE pour représenter les intérêts de la régie;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la direction générale de mandater Me Raynald MERCILLE, avocat en droit du travail, pour représenter les intérêts de la régie;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Remarque

Monsieur Jean-Michel LAPOINTE, président du « Syndicat des cols bleus du Parc régional de la Rivière-du-Nord » revient assister à l'assemblée.

10. Programmes de subvention

2020-02-19-009

10.1.1 Emploi Québec / Volets insertion « SSOS » et expérience « EQ50-50 » 2020-2021

Il est proposé par : Joey LECKMAN, maire suppléant

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale des volets insertion « SSOS » et expérience « EQ50-50 » du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Emploi Québec, édition 2020-2021;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-02-19-010

10.1.2 Emploi Québec / Mesure concertation pour l'emploi

Il est proposé par : Joey LECKMAN, maire suppléant

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale « Mesure concertation pour l'emploi » du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Emploi Québec, édition 2020-2021;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-02-19-011

10.1.3 Intégration Travail Laurentides / Volets ITL et SPHERE

Il est proposé par : Joey LECKMAN, maire suppléant

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale du Fonds d'Intégration au Travail des personnes handicapées « ITL » d'Intégration Travail Laurentides et, du Soutien à la Personne Handicapée en Route vers l'Emploi « SPHERE » de Sphère Québec, édition 2020-2021;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-02-19-012

10.1.4 Service Canada / Emplois été Canada

Il est proposé par : Joey LECKMAN, maire suppléant

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale « Emplois Été Canada » de Service Canada (Ressources Humaines Développement des Compétences), édition 2020;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-02-19-013

10.1.5 Service Canada / Objectif Carrière volet régional

Il est proposé par : Joey LECKMAN, maire suppléant

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale « Objectif Carrière volet régional » de Service Canada (Ressources Humaines Développement des Compétences), édition 2020-2021;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-02-19-014

10.1.6 YMCA / Emplois d'été Échanges étudiants

Il est proposé par : Joey LECKMAN, maire suppléant

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale « Emplois d'été Échanges étudiants du YMCA », édition 2020;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Signataires autorisés

2020-02-19-015

10.2.1 Pour les demandes, les ententes, les rapports et les demandes de remboursement en ligne

CONSIDÉRANT que conformément aux exigences des divers programmes de subvention, la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière du Nord doit préciser annuellement par résolution les personnes responsables (signataires et utilisateurs) pour :

- La signature des demandes, les ententes (contrats) et des rapports finaux;
- La production et transmission des demandes de remboursement en ligne;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Joey LECKMAN, maire suppléant

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale précise par la présente résolution les personnes responsables (signataires et utilisateurs) pour les divers programmes de subvention, à savoir :

- **QUE** la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à signer au nom de la Régie, tous les documents (demandes, contrats, ententes et rapports) relatifs aux divers programmes de subvention 2020-2021;
- **QUE** la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, ainsi que, Mesdames Diane-Alice LUSSIER, secrétaire administrative de direction et Valérie CLAVEAU, commis comptable, soient autorisées à effectuer toutes les demandes de remboursements en ligne pour lesdits programmes de subvention 2020-2021;

QUE la présente résolution entre en vigueur le jour de son adoption;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisées par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Demande de cession de terrain de la firme «BBCF» Immobilier »

11.1 Rapport d'évaluation

La secrétaire trésorière et directrice générale dépose le rapport d'évaluation préparé par la firme d'évaluateurs agréés « Groupe LPCA » concernant la parcelle de terrain d'environ VINGT MILLE (20 000) pieds carrés, comprise à la demande de cession de terrain de la firme « BBCF Immobilier – Développement et gestion ».

À l'assentiment des membres présents, que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisé à informer les responsables de ladite firme « BBCF Immobilier » des points précisés à la résolution portant le numéro 2020-02-19-016.

2020-02-19-016

11.2 Demande de cession de terrain de la firme « BBCF Immobilier » / Contre-offre

CONSIDÉRANT l'offre monétaire de DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 \$) de la firme « BBCF Immobilier – Développement et gestion » relative à la cession d'une partie de terrain propriété de la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord, anciennement connu sous le numéro P-440, le tout tel que déposée en date du 27 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale propose une contre-offre au montant de TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE DOLLARS (351 000 \$) avant taxes et ce, pour ladite superficie approximative de VINGT MILLE (20 000) pieds carrés, comprise à la demande de cession de terrain de la firme BBCF Immobilier »;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale désire s'assurer d'avoir un droit d'utilisation dudit terrain jusqu'au début des travaux dans la zone du terrain dudit projet immobilier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale propose une contre-offre au montant de TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE DOLLARS (351 000 \$) avant taxes et ce, pour ladite superficie approximative de VINGT MILLE (20 000) pieds carrés, comprise à la demande de cession de terrain de la firme BBCF Immobilier »;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale désire s'assurer d'avoir un droit d'utilisation dudit terrain jusqu'au début des travaux dans la zone du terrain dudit projet immobilier;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à transmettre au nom de la Régie, ladite contre-offre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. **Stabilisation des talus au secteur Prévost**

La secrétaire trésorière et directrice générale informe les membres du conseil d'administration de la Régie du suivi du dossier relatif aux plans et devis en préparation par la firme d'ingénierie « Équipe Laurence », à savoir : que les travaux devraient avoir lieu à l'automne et l'hiver prochain tel que prévu.

2020-02-19-017

13. **Nomination des vérificateurs comptables pour 2020**

CONSIDÉRANT l'offre de service (soumission) de la firme comptable « Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. » au montant total de NEUF MILLE NEUF CENTS DOLLARS (9 900\$) toutes taxes en sus, pour les audits, la préparation et la présentation du rapport financier pour l'année en cours se terminant au 31 décembre 2020, le tout tel que déposé en date du 19 février 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale accepte l'offre de service (soumission) de la firme comptable « Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. » au montant total de NEUF MILLE NEUF CENTS DOLLARS (9 900\$) toutes taxes en sus, pour les audits, la préparation et la présentation du rapport financier pour l'année en cours se terminant au 31 décembre 2020, le tout tel que déposé en date du 19 février 2020;

QUE ladite dépense payable en 2021 soit comprise et comptabilisée au fonds d'administration budgétaire de l'année 2021 qui sera déposé et adopté à l'automne 2020;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. **Panneau publicitaire / Entente**

La secrétaire trésorière et directrice générale dépose l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Jérôme et la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord en 2016, accordant une servitude à ladite ville de Saint-Jérôme pour y déplacer un panneau publicitaire autoroutier.

La Régie ne reçoit aucune redevance monétaire de la firme « Outfront média » pour l'utilisation du terrain précisé dans ladite entente.

15. **Point(s) aux affaires nouvelles**

15.1 **Subvention / Fonds pour dommages à l'environnement**

La secrétaire trésorière et directrice générale informe les membres du conseil d'administration de la Régie qu'une demande de subvention a été déposée en date du 18 février 2020 auprès d'Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre du programme « Fonds pour dommages à l'environnement (FDE) », et ce, afin d'apporter une aide financière aux travaux de stabilisation des talus à Prévost qui furent endommagés par les glissements de terrain de 2014.

15.2 **Participation de la firme « Énergir » / Courriel**

La secrétaire trésorière et directrice générale dépose un courriel de la firme « Énergir » signifiant son acceptation de contribuer financièrement à certains sites des travaux de stabilisation des talus dans le secteur de Prévost. Toutefois, le montant de ladite participation financière sera à confirmer.

2020-02-19-018

16. Prochaines assemblées du conseil

16.1 Calendrier des assemblées régulières du CA 2020

CONSIDÉRANT le calendrier des assemblées régulières 2020 du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale, déposé en date du 19 février 2020;

CONSIDÉRANT que les assemblées (séances) extraordinaires ainsi que les caucus ne sont pas compris au calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale, et ce, en raison de leur nature ponctuelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale adopte le calendrier des assemblées régulières dudit conseil d'administration pour l'année 2020; détaillé comme suit, à savoir :

- **QUE** toutes les assemblées régulières du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale aient lieu aux mêmes dates que celles de la MRC de la Rivière-du-Nord, à l'exception des mois de janvier, juillet et août :

- Janvier	Aucune réunion
- Février et mars	3 ^e mercredi du mois
- Avril et mai	4 ^e mercredi du mois
- Juin	3 ^e jeudi du mois
- Juillet et août	Aucune réunion
- Septembre et octobre	3 ^e mercredi du mois
- Novembre	4 ^e mercredi du mois
- Décembre	3 ^e mercredi du mois
- **QUE** toutes les assemblées régulières du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale aient lieu à la salle « Prévost » de la MRC de la Rivière-du-Nord située au 349, rue Labelle à Saint-Jérôme QC J7Z 5L2;
- **QUE** l'heure des séances des assemblées régulières du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale soit fixée à 11h00am;

QUE la présente résolution entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2020;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à donner l'avis public donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.2 Prochaine assemblée du CA

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale sera tenue le mercredi 18 mars 2020 à 11h00am à la salle « Prévost » de la MRC de la Rivière-du-Nord.

17. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2020-02-19-019

18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

De lever l'assemblée à 12h01pm.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

sont considérées signées.

Louise GALLANT, mairesse
Présidente

Marie-Ève GAUTHIER
Secrétaire trésorière



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 18 mars 2020
Heure : 11h00

MRC de la Rivière-du-Nord, Salle « Prévost »
349, rue Labelle, Saint-Jérôme QC J7Z 5L2

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Membre(s) non-votant(s) :

Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Louise GALLANT, mairesse et présidente
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Bruno LAROCHE, maire et administrateur
Stéphane MAHER, maire et administrateur

Ajournement de l'assemblée

Conformément à la Loi, la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, confirme l'annulation de la présente assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord.

Par conséquent, cette séance est ajournée à la prochaine assemblée régulière dudit conseil d'administration de la susdite Régie qui aura lieu le mercredi 22 avril 2020 à la salle « Prévost » du siège social de la MRC de la Rivière-du-Nord situé au 349, rue Labelle à Saint-Jérôme (QC) J7Z 5L2, et ce, à compter de 11h00am.

Le procès-verbal de l'ajournement de cette
assemblée est considéré conforme.

Marie-Ève GAUTHIER
Secrétaire trésorière



Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord

Date : 22 avril 2020
Heure : 11h00

Séance tenue exceptionnellement par vidéoconférence, et ce,
en raison des mesures gouvernementales dans le cadre de la
pandémie de COVID-19.

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Louise GALLANT, mairesse et présidente
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Bruno LAROCHE, maire et administrateur
Stéphane MAHER, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière

Invité(s) :

Roger HOTTE, directeur général « MRC de la Rivière-du-Nord »

Membre(s) du public :

Aucun

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

1. Ouverture de l'assemblée
La présidente, Madame Louise GALLANT, ouvre l'assemblée par vidéoconférence à 11h00.
- 2020-04-22-020 2. Adoption de l'ordre du jour
Au début de l'assemblée et à l'assentiment des membres présents, que l'item suivant soit ajouté à l'ordre du jour, à savoir
5.1.0 Lettre d'appui de Monsieur Rhéal Fortin, député Rivière-du-Nord
EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire
D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 22 avril 2020, le tout tel que modifié.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 2020-04-22-021 3. Adoption des procès-verbaux
3.1 Procès-verbal du 19 février 2020
Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire
D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 février 2020, le tout tel que déposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 2020-04-22-022 3.1 Procès-verbal du 18 mars 2020
Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire
D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 mars 2020, le tout tel que déposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 2020-04-22-023 4. Adoption des listes des déboursés
4.1 Liste des déboursés de février 2020
Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 22 avril 2020, représentant le montant cumulatif de QUARANTE-ET-UN MILLE CINQ CENT TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (41 503.78\$), pour le mois de février 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-04-22-024

4.2 Liste des déboursés de mars 2020

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 22 avril 2020, représentant le montant cumulatif de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (95 175.88 \$), pour le mois de mars 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Correspondance

5.1 Monsieur Rhéal Fortin, député Rivière-du-Nord

Dépôt d'une lettre d'appui de Monsieur Rhéal Fortin, député de Rivière-du-Nord dans le cadre de la demande d'aide financière de la Régie au programme « Fonds pour dommages en environnement (FDE) » d'Environnement et Changement climatique Canada.

6. Dépôt des rapports

6.1 Rapports des revenus et de l'achalandage

6.1.1 Analyse des revenus

La secrétaire trésorière et directrice générale dépose les tableaux de l'analyse des revenus pour les mois de janvier, février et mars 2020

6.1.2 Rapport de l'achalandage

La secrétaire trésorière et directrice générale dépose le rapport de l'achalandage pour les mois de janvier, février et mars 2020.

6.2 État des activités de fonctionnement à des fins fiscales

La secrétaire trésorière et directrice générale dépose le rapport de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2020.

7. Dossiers des événements et des communications

7.1 Soirées aux flambeaux

La secrétaire trésorière et directrice générale dépose le rapport final des soirées aux flambeaux du 25 janvier et du 15 février 2020.

7.2 Semaine de relâche

La secrétaire trésorière et directrice générale dépose le rapport final de la semaine de relâche scolaire du 2 au 6 mars 2020.

7.3 Événements spéciaux estivaux

Considérant les mesures gouvernementales actuelles et à l'assentiment des membres présents, que les événements spéciaux estivaux soient annulés, à savoir : la 3^e édition du tournoi de pêche urbaine du Parc régional de la Rivière-du-Nord ainsi que l'activité « Pêche en herbe » organisée en collaboration avec la « Fondation Rivière-du-Nord ». Toutefois, ces annulations ne touchent pas les autres activités du parc.

8. Dossiers des ressources humaines

Aucun dossier soumis.

9. Mesures gouvernementales / COVID-19

9.1 Fermeture du parc

La secrétaire trésorière et directrice générale fait un bref rapport sur la fermeture du parc au public en date du 13 mars 2020 conformément aux mesures gouvernementales dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Remarques

- Monsieur Xavier-Antoine LALANDE, représentant et maire de la Ville de Saint-Colomban, prend son siège à 11h40 au début de l'item 9.2 « Plan de relance »;
- Monsieur Stéphane MAHER, représentant et maire de la Ville de Saint-Jérôme, prend son siège à 11h40 au début de l'item 9.2 « Plan de relance »;

9.2 Plan de relance

La secrétaire trésorière et directrice générale informe les membres du conseil d'administration qu'un plan de relance pour l'ouverture du parc est déjà sur la table.

Pour faire suite à cette information, les membres du conseil discutent sur le projet de l'ouverture prochaine du parc au grand public.

Dans ce dossier, l'opinion des membres est partagée, à savoir : Messieurs Xavier-Antoine LALANDE et Stéphane MAHER sont favorables à l'ouverture du parc au grand public, tandis que Messieurs Bruno LAROCHE et Paul GERMAIN s'opposent à une ouverture hâtive.

Par conséquent, la décision finale des membres est de remettre à plus tard l'ouverture du parc au grand public. Toutefois, le conseil d'administration de la Régie se concertera sous peu pour déterminer ladite date ainsi que sur les consignes et les procédures à appliquer par la clientèle.

10. Stabilisation des talus du secteur Prévost

10.1 Évolution du dossier

La secrétaire trésorière et directrice générale informe les membres du conseil d'administration de la Régie du suivi du dossier, à savoir : que l'appel d'offres se fera sous peu et que le début des travaux est prévu pour l'automne 2020.

2020-04-22-025

10.2 R-16 « Stabilisation des talus au secteur Prévost » / Appel d'offres SEAO

CONSIDÉRANT la lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) confirmant l'approbation du règlement R-16 « Stabilisation des talus du secteur Prévost », en date du 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie « Équipe Laurence » a été dûment mandatée pour la réalisation des plans et devis, l'estimation des coûts, l'échéancier de réalisation des travaux ainsi que la préparation des documents d'appel d'offres et de la supervision des travaux, dans le cadre des travaux de stabilisation des talus du secteur Prévost le tout conformément à la résolution de la Régie Intermunicipale numéro 2019-11-27-074 adoptée en date du 27 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER confirme que la firme d'ingénierie « Équipe Laurence » a dûment préparée les plans et devis ainsi que les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de stabilisation des talus du secteur Prévost;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi, l'appel d'offres pour la réalisation desdits travaux de stabilisation des talus du secteur Prévost doit être fait via le service électronique d'appel d'offres (SEAO);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER ainsi que la firme d'ingénierie « Équipe Laurence » à procéder à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de stabilisation des talus du secteur Prévost via le service électronique d'appel d'offres (SEAO);

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Point(s) aux affaires nouvelles

Aucun point soumis

12. Prochaine assemblée du conseil

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale sera tenue le mercredi 27 mai 2020 à 11h00am à la salle « Prévost » de la MRC de la Rivière-du-Nord.

13. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2020-04-22-026

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

De lever l'assemblée à 12h00pm.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.

Louise GALLANT, mairesse
Présidente

Marie-Ève GAUTHIER
Secrétaire trésorière



Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord

Date : 27 mai 2020
Heure : 11h00

Séance tenue exceptionnellement par vidéoconférence, et ce,
en raison des mesures gouvernementales dans le cadre de la
pandémie de COVID-19.

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Louise GALLANT, mairesse et présidente
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Bruno LAROCHE, maire et administrateur
Stéphane MAHER, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière

Invité(s) :

Roger HOTTE, directeur général « MRC de la Rivière-du-Nord »
Michel ST-ARNAUD, comptable agréé « Raymond Chabot, Grant, Thornton »

Membre(s) du public :

Aucun

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

2020-05-27-027

1. Ouverture de l'assemblée
La présidente, Madame Louise GALLANT, ouvre l'assemblée par vidéoconférence à 11h11.

2. Adoption de l'ordre du jour

Au début de l'assemblée et à l'assentiment des membres présents, que les items suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir

08.1.0 Toutes questions relatives aux commandites

12.2.0 Toutes questions relatives aux camps de jours du CAPRDN

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 27 mai 2020, le tout tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Rapport financier 2019

- 3.1 Dépôt et présentation du rapport financier 2019

Monsieur Michel ST-ARNAUD, comptable agréé pour la firme « Raymond Chabot, Grant, Thornton » dépose et présente le rapport financier 2019.

2020-05-27-028

- 3.2 Adoption des recommandations comptables

CONSIDÉRANT les recommandations comptables accompagnant le dépôt du rapport financier 2019, le tout ayant été déposé en date du 27 mai 2020 par Monsieur Michel ST-ARNAUD comptable agréé pour la firme « Raymond Chabot, Grant, Thornton »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale adopte les recommandations comptables accompagnant le dépôt du rapport financier 2019, le tout ayant été déposé en date du 27 mai 2020, par Monsieur Michel ST-ARNAUD comptable agréé pour la firme « Raymond Chabot, Grant, Thornton ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-27-029

3.3 Adoption du rapport financier 2019

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation du rapport financier 2019 en date du 27 mai 2020 par Monsieur Michel ST-ARNAUD, comptable agréé de la firme « Raymond Chabot, Grant, Thornton »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale adopte le rapport financier 2019 déposé et présenté en date du 27 mai 2020 par Monsieur Michel ST-ARNAUD, comptable agréé de la firme « Raymond Chabot, Grant, Thornton »;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à signer au nom de la Régie tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-27-030

3.4 Adoption d'une quote part spéciale

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation du rapport financier 2019 en date du 27 mai 2020 par Monsieur Michel ST-ARNAUD, comptable agréé de la firme « Raymond Chabot, Grant, Thornton »;

CONSIDÉRANT que conformément audit rapport financier 2019, le déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales se chiffre au montant total de CINQUANTE-HUIT MILLE TRENTE-HUIT DOLLARS (58 038\$);

CONSIDÉRANT que l'article 468.45 de la Loi des Cités et villes du Québec précise que tout déficit d'un exercice financier doit être porté aux dépenses du budget de l'exercice suivant, savoir le fonds d'administration budgétaire 2020;

CONSIDÉRANT que le fonds d'administration budgétaire 2020, adopté sous la résolution 2019-11-27-075 en date du 27 novembre 2019, prévoyait déjà une charge de fonctionnement et une quote part spéciale pour le déficit 2019 au montant de CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQ DOLLARS (54 805\$);

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi, ledit fonds d'administration budgétaire 2020, adopté sous la résolution 2019-11-27-075 en date du 27 novembre 2019, doit être corrigé afin que le montant du déficit 2019 soit inscrit au montant total de CINQUANTE-HUIT MILLE TRENTE-HUIT DOLLARS (58 038\$), et ce, le tout conformément au rapport financier 2019 déposé en date du 27 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER à corriger le fonds d'administration budgétaire 2020, adopté sous la résolution 2019-11-27-075 en date du 27 novembre 2019, afin que le déficit 2019 soit inscrit au montant total de CINQUANTE-HUIT MILLE TRENTE-HUIT DOLLARS (58 038\$), et ce, le tout conformément au rapport financier 2019 déposé en date du 27 mai 2020;

QUE conformément à la Loi, le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER à procéder à la facturation de la quote part spéciale au montant total de CINQUANTE-HUIT MILLE TRENTE-HUIT DOLLARS (58 038\$);

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à signer au nom de la Régie tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal

2020-05-27-031

4.1 Procès-verbal du 22 avril 2020

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 avril 2020, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 2020-05-27-032
5. Adoption de la liste des déboursés
- 5.1 **Liste des déboursés d'avril 2020**
- Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire
- D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 27 mai 2020, représentant le montant cumulatif de CINQ MILLE SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (5 016.77\$), pour le mois d'avril 2020.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
6. Correspondance
- 6.1 **Lettre de la Ville de Prévost à Monsieur Rhéal Fortin, député Rivière-du-Nord**
- Dépôt d'une lettre de la Ville de Prévost adressé à Monsieur Rhéal Fortin, député de Rivière-du-Nord dans le cadre du refus d'aide financière au programme « Fonds pour dommages en environnement (FDE) » d'Environnement et Changement climatique Canada.
7. Dépôt des rapports
- 7.1 **Rapport des revenus d'avril 2020**
- La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose les tableaux de l'analyse des revenus pour le mois d'avril 2020.
- 7.2 **État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**
- La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose le rapport de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 avril 2020.
8. Dossiers des événements et des communications
- 8.1 **Dossier des commandites**
- La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, informe les membres qu'en raison de l'annulation des événements du parc, les divers commanditaires acceptent qu'un panneau publicitaire soit aménagé dans les sentiers afin de souligner leur participation financière à l'essor du parc.
9. Dossiers des ressources humaines
- 2020-05-27-033
- 9.1 **Coordonnatrice du service à la clientèle et récréotouristique / Madame Laurie-Anne Edger Vincelette**
- CONSIDÉRANT** le départ du coordonnateur du service à la clientèle, Monsieur Dany BERNIER, en date du 27 mars 2020;
- CONSIDÉRANT** que ledit poste doit être comblé et que Madame Laurie-Anne EDGER-VINCELETTE possède les compétences, l'expérience et l'ancienneté afin de remplir toutes les fonctions relatives aux postes jumelés de coordonnatrice du service à la clientèle et récréotouristique;
- CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'engagement de Madame Laurie-Anne EDGER-VINCELETTE audit poste-cadre et permanent de coordonnatrice du service à la clientèle et récréotouristique à compter du 22 mars 2020, date d'entrée en vigueur dudit poste et de l'application de tous les avantages sociaux, conformément au rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, déposé en date du 27 mai 2020, le tout sous pli confidentiel;
- CONSIDÉRANT** que la rémunération du personnel permanent des employés réguliers cadres (coordonnatrice du service à la clientèle et récréotouristique) est comprise au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération des employés réguliers Terrain-Parc », financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part fonctionnement », le tout conformément au fonds d'administration budgétaire 2020 adopté en date du 27 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'engagement de Madame Laurie-Anne EDGER-VINCELETTE audit poste-cadre et permanent de coordonnatrice du service à la clientèle et récréotouristique à compter du 22 mars 2020, date d'entrée en vigueur dudit poste et de l'application de tous les avantages sociaux, conformément au rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, déposé en date du 27 mai 2020, le tout sous pli confidentiel;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Préposé à l'accueil / Madame Denise Jacques

La secrétaire trésorière et directrice générale informe les membres du conseil que la préposée à l'accueil, Madame Denise JACQUES, prendra sa retraite en date du 28 mai 2020, après environ 12 ans de service.

2020-05-27-034

9.3 Préposées polyvalentes « Terrain-Parc » / Mesdames Marilou Côté, Noémie Fortin, Marianne Frigault et Mélissa Madore

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER désire procéder à l'embauche du personnel occasionnel syndiqué « non-permanent » pour l'année 2020, le tout conformément au rapport déposé en date du 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel occasionnel syndiqué « non-permanent » est comprise au poste budgétaire numéro 02-70160-140 « Rémunération Terrain-Parc » financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part fonctionnement », le tout conformément au fonds d'administration budgétaire 2020 adopté en date du 27 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'engagement du personnel occasionnel syndiqué « non-permanent » 2020, à savoir :

- QUE Madame Marilou CÔTÉ soit engagée à titre de préposée polyvalente (accueil, guérite, patrouille et animation), et ce, à compter du 21 mai 2020;
- QUE Madame Noémie FORTIN soit engagée à titre de préposée polyvalente (patrouille et main-d'œuvre affectée à la tonte du gazon), et ce, à compter du 28 mai 2020;
- QUE Madame Marianne FRIGAULT soit engagée à titre de préposée polyvalente (accueil, guérite, patrouille et animation), et ce, à compter du 24 mai 2020;
- QUE Madame Mélissa MADORE soit engagée à titre de préposée polyvalente (accueil, guérite, patrouille et animation), et ce, à compter du 17 mai 2020;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à signer au nom de la Régie tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-27-035

9.4 Préposé(e)s du programme « Emploi Été Canada » / Madame Mélodie Licata et Monsieur Gabriel Généreux

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER doit procéder à l'embauche du personnel occasionnel « subventionné » du programme étudiant « Emploi Été Canada » de Service Canada pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel occasionnel syndiqué « subventionné » est comprise au poste budgétaire numéro 02-70160-140 « Rémunération terrain-parc » et qu'elle est financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part fonctionnement », financée par les revenus inscrits aux codes budgétaires 01-11105-100 « Quote part fonctionnement » et 01-38171-20 « Subventions étudiantes », le tout conformément au fonds d'administration budgétaire 2020 adopté en date du 27 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'engagement du personnel occasionnel syndiqué « subventionné » du programme étudiant « Emploi Été Canada » 2020, à savoir :

- **QUE** Madame Mélodie LICATA, préalablement engagée en date du 10 mai 2018 comme employée régulière à temps partiel, à titre de préposée polyvalente (accueil, guérite, patrouille et animation), soit réaffectée temporairement au poste de préposée du programme « Emploi Été Canada », et ce, pour la saison estivale 2020;
- **QUE** Monsieur Gabriel GÉNÉREUX, préalablement engagée en date du 1^{er} mai 2012 comme employé régulier à temps partiel, à titre de commis plein-air, soit réaffecté temporairement au poste de préposé du programme « Emploi Été Canada », et ce, pour la saison estivale 2020;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-27-036

9.5 Renouvellement des assurances collectives « Financière SunLife »

CONSIDÉRANT que la police d'assurance numéro 186315 de la « Financière SunLife » pour les assurances collectives du personnel permanent du Parc régional de la Rivière-du-Nord arrive à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du renouvellement desdites assurances collectives, préparé par la firme « Financière SunLife », le tout tel que déposé par la secrétaire trésorière et directrice générale, madame Marie-Ève GAUTHIER, en date du 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT que les charges (dépenses) pour les assurances collectives du personnel « permanent » sont comprises aux postes budgétaires numéro 02-13000-281 « Avantages sociaux administration » et 02-70150-281 « Avantages sociaux Terrain-Parc », financées par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part fonctionnement », le tout conformément au fonds d'administration budgétaire 2020 adopté en date du 27 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise le renouvellement 2020-2021 de la police d'assurance numéro 186315 de la « Financière SunLife » pour les assurances collectives du personnel permanent du Parc régional de la Rivière-du-Nord, le tout conformément au rapport d'analyse du renouvellement desdites assurances collectives, déposé par la secrétaire trésorière et directrice générale, madame Marie-Ève GAUTHIER, en date du 27 mai 2020;

QUE ledit renouvellement des assurances collectives du Parc régional de la Rivière-du-Nord entre en vigueur le 1^{er} juillet 2020;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Mesures gouvernementales / COVID-19

10.1 Mesures d'ouverture du parc

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, fait un bref rapport sur l'ouverture du parc au public en date du 19 mai 2020 conformément aux mesures gouvernementales dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, Madame GAUTHIER précise les mesures de sécurités sanitaires apportées afin de respecter lesdites normes gouvernementales en matière de santé et sécurité publiques.

10.2 Analyse préliminaire des impacts financiers de la COVID-19

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose les tableaux de l'analyse préliminaire des impacts financiers de la COVID-19.

11. Dossier du commodat intervenu entre la Régie et le Ministère des Transports du Québec (MTQ)

11.1 Courriel du Ministère des Transports du Québec

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose un courriel de Madame Isabelle CAUCHON, directrice des propriétés immobilières du Ministère des Transports du Québec relativement à une demande de renonciation de tous les droits détenus au prêt à usage (commodat) intervenu entre la Régie et le MTQ à l'égard de la cession des lots numéros 2 225 238, 2 227 791, 2 227 893, 6 327 235 et 6 327 236 (ces deux derniers lots remplaçant le lot 2 227 789) du cadastre du Québec, le tout cédé en faveur de la Ville de Prévost.

11.2 Courriel de la Ville de Prévost

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose un courriel de Me Caroline DION, notaire et greffière de la Ville de Prévost confirmant que le Ministère des Transports du Québec accepte que l'acte de renonciation puisse se faire sous la forme d'une lettre signée de la présidente, Madame Louise GALLANT et/ou la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER. Par ailleurs, cette lettre de renonciation devra préciser les points suivants, à savoir :

- **QUE** la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord confirme que la résolution numéro 2019-03-20-016 est toujours en vigueur;
- **QUE** la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord renonce à tous les droits qu'elle peut détenir dans le prêt à usage (commodat) reçu par Me Raymond BOILY, notaire, le 25 octobre 1988, sous le numéro 7972 de ses minutes, mais uniquement à l'égard des lots 2 225 238, 2 227 791, 2 227 893, 6 327 235 et 6 327 236 (ces deux derniers lots remplaçant le lot 2 227 789) du cadastre du Québec et conditionnellement à ce que ces lots soient vendus par le ministre des Transports du Québec à la Ville de Prévost.

2020-05-27-037

11.3 Projet de protocole d'entente pour l'utilisation des lots numéro 2 225 238, 2 227 791, 2 227 893, 6 327 235 et 6 327 236 (ces deux derniers lots remplaçant le lot 2 227 789) du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec a suggéré dans son courriel du 30 avril 2020 que la Ville de Prévost ainsi que la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord s'entendent conjointement par le biais d'un protocole d'entente pour l'utilisation des lots numéro 2 225 238, 2 227 791, 2 227 893, 6 327 235 et 6 327 236 (ces deux derniers lots remplaçant le lot 2 227 789) du cadastre du Québec, compris actuellement dans le prêt à usage (commodat) intervenu entre le Parc régional de la Rivière-du-Nord et le Ministère des Transports du Québec en date du 25 octobre 1988, et qui seront cédés sous peu à la ville de Prévost;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à préparer, en collaboration avec la Ville de Prévost, le projet de protocole d'entente pour l'utilisation des lots numéro 2 225 238, 2 227 791, 2 227 893, 6 327 235 et 6 327 236 (ces deux derniers lots remplaçant le lot 2 227 789) du cadastre du Québec, compris actuellement dans le prêt à usage (commodat) intervenu entre le Parc régional de la Rivière-du-Nord et le Ministère des Transports du Québec en date du 25 octobre 1988, et qui seront cédés sous peu à la ville de Prévost, le tout conformément à la suggestion du Ministère des Transports du Québec dans son courriel du 30 avril 2020;

QUE ledit projet de protocole d'entente préparé en conséquence soit déposé pour approbation, lors d'une prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Point(s) aux affaires nouvelles

2020-05-27-038

12.1 Règlement d'indemnisation / Mutuelle des Municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que, suite à l'incendie du site de la pulperie le 5 avril 2020, la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, a demandé à la « Mutuelle des Municipalités du Québec » d'effectuer une évaluation en sinistre conformément à notre police d'assurance générale (feu, vol, vandalisme) numéro MQP-03-R70010.15, en vigueur du 31 décembre 2019 au 30 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le rapport de règlement d'indemnisation (dossier 200702-10) préparé par le « Groupe St-Amour Inc. » expert en sinistre pour la « Mutuelle des Municipalités du Québec » déposé en date du 27 mai 2020 propose deux (2) types d'indemnisation, à savoir :

- Indemnisation en valeur à neuf avec reconstruction obligatoire au montant total de QUATRE-VINGT-DIX-SET MILLE HUIT CENT VINGT-SIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (97 826.93);
- Indemnisation en valeur dépréciée sans obligation de reconstruction au montant total de QUATRE-VINGT-UN MILLE DOLLARS (81 000\$);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord désire privilégier l'offre d'indemnisation en valeur dépréciée sans obligation de reconstruction au montant total de QUATRE-VINGT-UN MILLE DOLLARS (81 000\$);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord désire qu'une partie de ladite indemnisation soit utilisée pour la restauration, le nettoyage et la sécurisation dudit site de la pulperie, et que la différence de l'indemnisation non utilisée soit déposée au code budgétaire numéro 01-27900-100 « Autres revenus » pour être compris à l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice financier en cours (2020);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à préparer en conséquence le devis pour les travaux de restauration, le nettoyage et la sécurisation du site de la pulperie pour pouvoir procéder, dans les plus brefs délais, à l'appel d'offres par invitation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à informer la firme d'assurance « Mutuelle des Municipalités du Québec » que la susdite Régie désire privilégier l'offre d'indemnisation en valeur dépréciée sans obligation de reconstruction au montant total de QUATRE-VINGT-UN MILLE DOLLARS (81 000\$), le tout conformément au rapport de règlement d'indemnisation déposé en date du 27 mai 2020;

QU'une partie de ladite indemnisation soit utilisée pour la restauration, le nettoyage et la sécurisation dudit site de la pulperie, et que la différence de l'indemnisation non utilisée soit déposée au code budgétaire numéro 01-27900-100 « Autres revenus » pour être compris à l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice financier en cours (2020);

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à préparer en conséquence le devis pour les travaux de restauration, le nettoyage et la sécurisation du site de la pulperie pour pouvoir procéder, dans les plus brefs délais, à l'appel d'offres par invitation;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Camps de jour du CAPRDN

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, fait un bref rapport sur la possibilité de tenir au parc les camps de jour du Centre d'activités physiques de la Rivière-du-Nord (CAPRDN). Puisque l'opinion des membres est partagée à ce sujet, Madame Marie-Ève GAUTHIER propose de vérifier certains points avec le CAPRDN et d'annuler la tenue de ces activités si nécessaire, le tout afin que les abris communautaires puissent être utilisés en priorité par les usagers réguliers du parc, conformément aux normes gouvernementales de distanciations sociales durant la présente pandémie de COVID-19.

13. Prochaine assemblée du conseil

En raison des mesures gouvernementales de distanciations sociales dans le cadre de la pandémie de COVID-19, la prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale sera tenue exceptionnellement par vidéoconférence le jeudi 18 juin 2020 à 11h00am au lieu de la salle « Prévost » de la MRC de la Rivière-du-Nord.

14. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2020-05-27-039

15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

De lever l'assemblée à 12h00pm.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.

Louise GALLANT, mairesse
Présidente

Marie-Ève GAUTHIER
Secrétaire trésorière



Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord

Date : 18 juin 2020
Heure : 11h00

Séance tenue exceptionnellement par vidéoconférence, et ce,
en raison des mesures gouvernementales dans le cadre de la
pandémie de COVID-19.

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Louise GALLANT, mairesse et présidente
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Bruno LAROCHE, maire et administrateur
Stéphane MAHER, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière

Invité(s) :

Roger HOTTE, directeur général « MRC de la Rivière-du-Nord »

Membre(s) du public :

Aucun

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

2020-06-18-040

1. Ouverture de l'assemblée
La présidente, Madame Louise GALLANT, ouvre l'assemblée par vidéoconférence à 11h06.

2. Adoption de l'ordre du jour

Au début de l'assemblée et à l'assentiment des membres présents, que les items suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

- 09.3.0 Certificat d'autorisation de l'article 22 / Travaux de stabilisation des talus
- 11.1.0 Départ de la secrétaire de direction / Madame Diane-Alice LUSSIER
- 11.2.0 Toutes questions relatives au dossier des interdictions de stationnement

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 18 juin 2020, le tout tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-18-041

3. Adoption du procès-verbal

- 3.1 Procès-verbal du 27 mai 2020

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mai 2020, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-18-042

4. Adoption de la liste des déboursés

- 4.1 Liste des déboursés de mai 2020

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 18 juin 2020, représentant le montant cumulatif de QUARANTE-CINQ MILLE HUIT CENT DEUX DOLLARS ET HUIT CENTS (45 802.08\$), pour le mois de mai 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Correspondance
Aucun document soumis
6. Dépôt des rapports
- 6.1 **Rapport des revenus et de l'achalandage**
La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose les tableaux de l'analyse des revenus et de l'achalandage pour le mois de mai 2020.
- 6.2 **État des activités de fonctionnement à des fins fiscales**
La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose le rapport de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mai 2020.
7. Dossiers des événements et des communications
Aucun dossier soumis

2020-06-18-043

8. Dossiers des ressources humaines
- 8.1 **Préposés polyvalents « Terrain-parc » / Messieurs Isaac ST-JEAN, William PERREAULT et Gabriel DESJARDINS**

CONSIDÉRANT le départ de la préposée polyvalente, Madame Mélissa MADORE en date du 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER désire procéder à l'embauche et le remplacement du personnel occasionnel syndiqué « non-permanent » pour l'année 2020, le tout conformément au rapport déposé en date du 18 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel occasionnel syndiqué « non-permanent » est comprise au poste budgétaire numéro 02-70160-140 « Rémunération terrain-parc » financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part fonctionnement », le tout conformément au fonds d'administration budgétaire 2020 adopté en date du 27 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'engagement du personnel occasionnel syndiqué « non-permanent » 2020, à savoir :

- **QUE** Monsieur Isaac ST-JEAN soit engagé à titre de préposé polyvalent (accueil, guérite, patrouille et gardien de nuit remplaçant), et ce, à compter du 4 juin 2020;
- **QUE** Monsieur William PERREAULT soit engagé à titre de préposé polyvalent (accueil, guérite, patrouille et maintenance), et ce, à compter du 12 juin 2020;
- **QUE** Monsieur Gabriel DESJARDINS soit engagé à titre de préposé polyvalent (accueil, guérite, patrouille et maintenance), et ce, à compter du 20 juin 2020;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à signer au nom de la Régie tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Règlement R-16 « Stabilisation des talus au secteur Prévost »

- 9.1 **Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose une lettre du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec confirmant une aide financière dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) pour les travaux des sections 1-2-3-4 du projet de réfection des talus du secteur Prévost prévus au règlement R-16.

2020-06-18-044

- 9.2 **Règlement R-16 « Réfection des talus du secteur Prévost » / Appel d'offres pour la réalisation des travaux – Soumission**

CONSIDÉRANT la lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) confirmant l'approbation du règlement R-16 « Stabilisation des talus du secteur Prévost », en date du 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie « Équipe Laurence » a été dûment mandatée pour la réalisation des plans et devis, l'estimation des coûts, l'échéancier de réalisation des travaux ainsi que la préparation des documents d'appel d'offres et de la supervision

des travaux, dans le cadre des travaux de stabilisation des talus du secteur Prévost le tout conformément à la résolution de la Régie Intermunicipale numéro 2019-11-27-074 adoptée en date du 27 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi, la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, ainsi que la firme d'ingénierie « Équipe Laurence » ont dûment procédé à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de stabilisation des talus du secteur Prévost via le service électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT le rapport des soumissions préparé par la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, le tout quel que déposé en date du 18 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme « Construction TRB Inc. » au montant de SIX-CENT-QUARANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (641 475,42 \$) toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, à savoir : la firme « Construction TRB Inc. » au montant de SIX-CENT-QUARANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (641 475,42 \$) toutes taxes incluses;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-18-045

9.3 Demande d'un certificat d'autorisation de l'article 22 pour la réalisation des travaux du projet de réfection des talus dans le secteur Prévost / Mandat

CONSIDÉRANT la lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) confirmant l'approbation du règlement R-16 « Stabilisation des talus du secteur Prévost », en date du 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie « Équipe Laurence » a été dûment mandatée pour la réalisation des plans et devis, l'estimation des coûts, l'échéancier de réalisation des travaux ainsi que la préparation des documents d'appel d'offres et de la supervision des travaux, dans le cadre des travaux de stabilisation des talus du secteur Prévost le tout conformément à la résolution de la Régie Intermunicipale numéro 2019-11-27-074 adoptée en date du 27 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme « Construction TRB Inc. » a été retenue pour la réalisation desdits travaux de stabilisation des talus dans le secteur Prévost, le tout conformément à la résolution de la Régie Intermunicipale numéro 2020-06-18-044 adoptée en date du 18 juin 2020;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi, un certificat d'autorisation de l'article 22 doit être demandé auprès du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec pour la réalisation des travaux du projet de réfection des talus dans le secteur Prévost;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale mandate la firme d'ingénierie « Équipe Laurence » pour transmettre au Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec une demande de certificat d'autorisation de l'article 22 pour la réalisation des travaux du projet de réfection des talus dans le secteur Prévost;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4 Récapitulation des coûts et des subventions du règlement R-16

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose un tableau de récapitulation des coûts et des subventions du règlement R-16 « Stabilisation des talus au secteur Prévost ».

10. Dossier de la tarification d'entrée

Monsieur Stéphane MAHER, maire de la Ville de Saint-Jérôme présente son projet de gratuité au Parc régional de la Rivière-du-Nord pour tous les résidents de la Ville de Saint-Jérôme.

Toutefois, à l'assentiment des autres membres du conseil, l'option de vérifier l'aspect légal relatif aux pourcentages de gratuité pouvant modifier le taux de remboursement des taxes de la Régie est fortement à considérer. Par conséquent, l'assemblée aimerait qu'un avocat ou une firme comptable analyse cet aspect avant de rendre une décision dans ce dossier.

Dans cette optique, Monsieur Stéphane MAHER propose d'en faire la vérification auprès des avocats de la Ville de Saint-Jérôme et pour conclure ce point, il donne un avis de motion pour la modification de la tarification du parc, à savoir :

R-8.12
Avis de motion

10.1 Avis de motion / Règlement R-8.12 « Tarification »

QUE Monsieur Stéphane MAHER donne l'avis de motion pour l'adoption future du projet de règlement portant le numéro R-8.12 amendant le règlement R-8 intitulé «Financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin».

11. Point(s) aux affaires nouvelles

11.1 Départ de la secrétaire de direction / Madame Diane-Alice LUSSIER

La secrétaire trésorière et directrice générale informe les membres du conseil que la secrétaire de direction, Madame Diane-Alice LUSSIER, quittera ses fonctions en date du 25 juin 2020, après 29 ans de service.

11.2 Demande d'interdiction de stationnement

La secrétaire trésorière et directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a reçu de nombreuses plaintes des résidents des projets domiciliaires avoisinant le parc.

L'objet de ces plaintes touche le fait qu'un grand nombre de clients stationnent leur véhicule dans certaines rues des projets domiciliaires du « Boisé des chutes Wilson » et du « Développement Eaux vives », et ce, pour accéder aux sentiers du parc, sans passer par la guérite principale.

Par conséquent, Madame Marie-Ève GAUTHIER, informe les membres qu'elle transmettra au maire de la Ville de Saint-Jérôme, Monsieur Stéphane MAHER, une demande pour interdire les stationnements dans certaines rues desdits projets domiciliaires avoisinant le parc. À cet effet, toutes les plaintes écrites reçues seront aussi transmises à Monsieur Stéphane MAHER.

12. Prochaine assemblée du conseil

En raison des mesures gouvernementales de distanciations sociales dans le cadre de la pandémie de COVID-19, la prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale sera tenue exceptionnellement par vidéoconférence le mercredi 16 septembre 2020 à 11h00am au lieu de la salle « Prévost » de la MRC de la Rivière-du-Nord.

13. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2020-06-18-046

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

De lever l'assemblée à 11h55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.

Louise GALLANT, mairesse
Présidente

Marie-Ève GAUTHIER
Secrétaire trésorière



Assemblée extraordinaire
Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord

Date : 19 août 2020
Heure : 9h00

Séance tenue à la MRC de la Rivière-du-Nord au 349 rue
Labelle à Saint-Jérôme, QC J7Z 5L2.

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Louise GALLANT, mairesse et présidente
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Christiane WILSON, mairesse suppléante
Bruno LAROCHE, maire et administrateur
Stéphane MAHER, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière

Invité(s) :

Roger HOTTE, directeur général « MRC de la Rivière-du-Nord »
Josée YELLE, directrice générale adjointe « MRC de la Rivière-du-Nord »
Guylaine DALLAIRE, Fiscaliste, Raymond Chabot Grant Thornton
Valérie CLAVEAU, comptable, Parc régional de la Rivière-du-Nord

Membre(s) du public :

Aucun

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

2020-08-19-047

1. Ouverture de l'assemblée
La présidente, Madame Louise GALLANT, ouvre l'assemblée à 9h12.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 19 août 2020, le tout tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Dossier du règlement R-8.12 « Tarification 2020 »
Une demande d'analyse fiscale a été demandée de la part du conseil d'administration de la régie pour étudier la demande de gratuité de Monsieur Stéphane MAHER, maire de la Ville de Saint-Jérôme, pour tous les résidents de la Ville de Saint-Jérôme.

Mme Guylaine DALLAIRE, fiscaliste chez Raymond Chabot Grant Thornton, a déposé au conseil d'administration du 19 août 2020, un rapport explicatif des divers scénarios de tarification en lien avec la gratuité des résidents de la Ville de Saint-Jérôme.

Aucune décision n'a été prise par le conseil d'administration suite à cette présentation et ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

4. Prochaine assemblée du conseil
La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 16 septembre 2020 à 11h00am à la salle « Prévost » de la MRC de la Rivière-du-Nord.
5. Période de questions
Aucune question n'est soumise.

2020-08-19-048

6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

De lever l'assemblée à 9h57.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.

Louise GALLANT, mairesse
Présidente

Marie-Ève GAUTHIER
Secrétaire trésorière



Item 3.1

**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 16 septembre 2020

Heure : 11h00

Séance tenue exceptionnellement par vidéoconférence, et ce, en raison des mesures gouvernementales dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Louise GALLANT, mairesse et présidente
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Bruno LAROCHE, maire et administrateur
Stéphane MAHER, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière

Invité(s) :

Roger HOTTE, directeur général « MRC de la Rivière-du-Nord »
Josée YELLE, directrice générale adjointe « MRC de la Rivière-du-Nord »
Valérie CLAVEAU, comptable Parc régional de la Rivière-du-Nord

Membre(s) du public :

Aucun

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Madame Louise GALLANT, ouvre l'assemblée par vidéoconférence à 11h05.

2020-09-16-049

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 16 septembre 2020, le tout tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal

2020-09-16-050

3.1 Procès-verbal du 18 juin 2020

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 juin 2020, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Procès-verbal du 19 août 2020

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 août 2020, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption de la liste des déboursés

4.1 Liste des déboursés de juin 2020

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 16 septembre 2020, représentant le montant cumulatif de QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT HUIT DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (47 208.56\$), pour le mois de juin 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-09-16-051

4.2 Liste des déboursés de juillet 2020

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 16 septembre 2020, représentant le montant cumulatif de CINQUANTE MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF ET QUARANTE –DEUX CENTS (50 849.42\$), pour le mois de juillet 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 Liste des déboursés de août 2020

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 16 septembre 2020, représentant le montant cumulatif de DEUX CENTS QUARANTE-SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF ET QUATRE-VINGT-SIX CENTS (246 389.86\$), pour le mois de août 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Correspondance

Aucun document soumis

6. Dépôt des rapports

6.1.1 Rapport des revenus

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose les tableaux de l'analyse des revenus pour le mois de juin 2020.

6.1.2 Rapport des revenus

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose les tableaux de l'analyse des revenus pour le mois de juillet 2020.

6.1.3 Rapport des revenus

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose les tableaux de l'analyse des revenus pour le mois de août 2020.

6.1.4 Achalandage quadrimestriel

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose le tableau de l'analyse de l'achalandage pour les mois de mai à août 2020. Mention faite aux maires, de l'achalandage accrue dans les derniers mois et de voir l'opportunité pour leurs villes de se faire connaître auprès de notre clientèle majoritairement non-résidente de la MRC Rivière-du-Nord.

6.2 État des activités de fonctionnement à des fins fiscales

La comptable, Madame Valérie CLAVEAU, dépose le rapport de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2020.

7. Dossiers des événements et des communications

Possibilité de créer de nouveaux événements sans achalandage ni rassemblement les samedis soirs de l'hiver 2021. La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER va communiquer avec son partenaire principal Desjardins pour sonder leur participation en 2021.

8. Dossiers des ressources humaines

8.1 Préposés polyvalents « Terrain-parc » / Cindy BLONDIN, Jérôme OUELLETTE et Jessica Di RADDO

CONSIDÉRANT le départ du préposé polyvalent, Monsieur Gabriel GÉNÉREUX en date du 27 août 2020 et le départ de plusieurs autres étudiants de la saison estivale;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER désire procéder à l'embauche et le remplacement du personnel occasionnel syndiqué « non-permanent » pour l'année 2020, le tout conformément au rapport déposé en date du 16 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel occasionnel syndiqué « non-permanent » est comprise au poste budgétaire numéro 02-70160-140 « Rémunération terrain-parc » financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part fonctionnement », le tout conformément au fonds d'administration budgétaire 2020 adopté en date du 27 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'engagement du personnel occasionnel syndiqué « non-permanent » 2020, à savoir :

2020-09-16-052

- **QUE** Madame Jessica Di Raddo soit engagée à titre de gardienne de nuit remplaçante et patrouille, et ce, à compter du 28 août 2020;
- **QUE** Madame Cindy Blondin soit engagée à titre de préposée polyvalente (accueil, guérite, patrouille et maintenance), et ce, à compter du 19 septembre 2020;
- **QUE** Monsieur Jérôme Ouellette soit engagé à titre de patrouille et guérite, et ce, à compter du 4 septembre 2020;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à signer au nom de la Régie tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-09-16-053

8.2 Assistant chef entretien des sentiers « Terrain-parc » / Monsieur Christian Picard

CONSIDÉRANT le départ de l'employé permanent M. Étienne Bolduc le 24 juin dernier;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER désire procéder à l'embauche (remplacement) du personnel permanent syndiqué pour l'année 2020, le tout conformément au rapport déposé en date du 16 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel syndiqué « permanent » est comprise au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération terrain-parc » financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part fonctionnement », le tout conformément au fonds d'administration budgétaire 2020 adopté en date du 27 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'engagement du personnel permanent syndiqué 2020, à savoir :

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'engagement du personnel syndiqué «permanent » 2020, à savoir :

- **QUE** Monsieur Christian Picard soit engagé à titre d'assistant chef à l'entretien des sentiers, à temps complet, et ce, à compter du 2 septembre 2020;
- **QUE** M. Picard doit compléter sa période de probation de 600 heures avant d'être officiellement permanent au sein du parc;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à signer au nom de la Régie tous les documents donnant effet à la présente.

9. Toutes questions relatives au renouvellement de la marge de crédit

Renouvellement annuel de la marge de crédit

CONSIDÉRANT que la résolution portant le numéro 2019-09-18-055 adoptée en date du 19 septembre 2019, autorisait le renouvellement annuel 2019-2020 de la marge de crédit au montant de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150,000\$);

2020-09-16-054

CONSIDÉRANT que les critères de renouvellement de la marge de crédit du Centre Financier aux Entreprises Desjardins de Saint-Jérôme exigent le dépôt annuel d'une résolution autorisant ledit renouvellement;

CONSIDÉRANT que la date d'échéance annuelle dudit renouvellement est le 1^{er} septembre ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise le renouvellement annuel 2020-2021 de la marge de crédit au montant de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150,000\$), le tout conformément aux critères de renouvellement de la marge de crédit du Centre Financier aux Entreprises Desjardins de Saint-Jérôme;

QUE la présidente et/ou la secrétaire trésorière et directrice générale, soient autorisées par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

10. Toutes questions relatives au dossier du règlement R-16 « Stabilisation des talus au secteur Prévost »

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose un tableau récapitulatif des coûts estimés et des subventions pour les travaux de stabilisation de talus à Prévost. Nous sommes en attente de la contribution financière de Énergir pour ces travaux.

11. Toutes questions relatives aux travaux de réfection et nettoyage de la pulperie

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, informe qu'un mandat d'évaluation a été donné à un ingénieur pour évaluer la structure de la pulperie suite à l'incendie d'avril dernier. Par la suite, des soumissions pour la réfection et/ou nettoyage seront déposés au c.a.

12. Toutes questions relatives au dossier du commodat /cession de terrain en faveur de la Ville de Prévost

Aucune confirmation de délai pour la signature d'un nouveau commodat et/ou pour la cession des terrains à Prévost n'est connue. Nous sommes toujours en attente des procédures du MTQ.

13. Toutes questions relatives au dossier de cession de terrain en faveur de la firme BBCF immobilier

Nous sommes en attente de la firme BBCF pour la vente et cession de la parcelle de terrain de notre stationnement du bas. Ils débutent une étude de caractérisation des milieux humides de notre secteur.

14. Toutes questions relatives au fonds d'administration budgétaire 2021

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, informe que le dépôt du budget 2021 sera fait au prochain c.a. de octobre. Cependant, dès que possible, nous informerons la MRC des surplus possibles pour l'année 2020.

15. Toutes questions relatives au projet de modification du règlement de tarification

Ce point est reporté ultérieurement, car aucune décision prise en ce sens par les membres du conseil d'administration.

16. Point(s) aux affaires nouvelles

Mention de félicitations faite à l'équipe du parc pour avoir été en mesure de s'adapter à un achalandage accru.

17. Prochaine assemblée du conseil

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale sera tenue le mercredi 21 octobre 2020 à 11h00am au lieu de la salle polyvalente de l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord.

18. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2020-09-16-055

19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

De lever l'assemblée à 11h52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.

Louise GALLANT, mairesse
Présidente

Marie-Ève GAUTHIER
Secrétaire trésorière



Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord

Date : 21 octobre 2020

Heure : 11h00

Séance tenue exceptionnellement par vidéoconférence, et ce,
en raison des mesures gouvernementales dans le cadre de la
pandémie de COVID-19.

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Louise GALLANT, mairesse et présidente
Paul GERMAIN, maire et administrateur
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Bruno LAROCHE, maire et administrateur
Stéphane MAHER, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière

Invité(s) :

Roger HOTTE, directeur général « MRC de la Rivière-du-Nord »
Valérie CLAVEAU, comptable Parc régional de la Rivière-du-Nord

Membre(s) du public :

Aucun

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

2020-10-21-056

1. Ouverture de l'assemblée
La présidente, Madame Louise GALLANT, ouvre l'assemblée par vidéoconférence à 11h12.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 21 octobre 2020, le tout tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-10-21-057

3. Adoption du procès-verbal

- 3.1 Procès-verbal du 16 septembre 2020

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 septembre 2020, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-10-21-058

4. Adoption de la liste des déboursés

- 4.1 Liste des déboursés de septembre 2020

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 21 octobre 2020, représentant le montant cumulatif de QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE ET QUARANTE-SEPT (97 996,47\$), pour le mois de septembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Correspondance
Aucun document soumis
6. Dépôt des rapports
- 6.1. **Rapport des revenus**
La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose les tableaux de l'analyse des revenus pour le mois de septembre 2020.

7. Toutes questions relatives aux dossiers des ressources humaines

7.1 **Préposée à l'accueil « Terrain-parc » / Audrey-Maude Bastien**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la préposée à l'accueil permanente, Madame Denise JACQUES en date du 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER désire procéder à l'embauche et le remplacement du personnel permanent syndiqué pour l'année 2020, le tout conformément au rapport déposé en date du 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel permanent syndiqué est comprise au poste budgétaire numéro 02-70150-140 « Rémunération terrain-parc » financée par le revenu inscrit au code budgétaire 01-11105-100 « Quote part fonctionnement », le tout conformément au fonds d'administration budgétaire 2020 adopté en date du 27 novembre 2019;

2020-10-21-059

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Paul GERMAIN, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise l'engagement du personnel permanent syndiqué, à savoir :

- **QUE** Madame Audrey-Maude BASTIEN soit engagée à titre de préposée à l'accueil permanente à temps complet, et ce, à compter du 1 octobre 2020 et qu'elle obtienne le salaire prévu à la convention collective ainsi que tous les avantages sociaux offerts et participation au RVER;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à signer au nom de la Régie tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Remarque

Monsieur le maire Xavier-Antoine LALANDE, représentant de la Ville de Saint-Colomban prend son siège à 11h22 au point numéro 8 intitulé « Toutes questions relatives au fonds d'administration budgétaire 2020-2021 ».

8. Toutes questions relatives au fonds d'administration budgétaire 2020-2021

8.1 **Achat d'un VTT neuf pour utilisation 4 saisons**

CONSIDÉRANT que le fonds d'administration 2020 avait prévu une dépense pour l'acquisition d'un VTT sur chenilles 4 X 4 de la marque Yamaha modèle Kodiak SE 2021 pour le parc;

2020-10-21-060

CONSIDÉRANT que Laval Moto inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière à procéder à l'acquisition d'un VTT 4 X 4 avec chenilles de la marque Yamaha modèle Kodiak SE 2021 pour le parc auprès du plus bas soumissionnaire conforme, « Laval Moto inc. » ;

QUE la secrétaire trésorière soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt et adoption du fond d'administration budgétaire 2021

2020-10-21-061

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, a dûment déposé en date du 21 octobre 2020 le fonds d'administration budgétaire pour l'année financière 2021 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale adopte le fonds d'administration budgétaire pour l'année financière 2021, et ce, sans aucune modification;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Mise au rancart d'une vieille remorque

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, a informé que l'ancienne remorque est hors d'usage et non-conforme pour la route;

CONSIDÉRANT qu'elle n'a aucune valeur monétaire, elle sera donnée pour le métal ou pour les pièces.

CONSIDÉRANT que la Ville de Prévost aurait peut-être besoin de la remorque temporairement suite à un vol;

2020-10-21-062

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Paul Germain, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à donner la remorque à la Ville de Prévost ou à d'autres personnes désirant les pièces ou le métal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Toutes questions relatives au projet de gratuité essai pilote de 6 mois.

Suite à la demande de la Ville de Saint-Jérôme d'offrir la gratuité à ses résidents pour une période d'essai de 6 mois. Le projet consistera à distribuer au visiteur une passe résident VSJ valide pour une période de 6 mois sur présentation d'une preuve de résidence. Le Parc régional de la Rivière-du-Nord facturera par la suite la Ville de Saint-Jérôme pour la valeur semi-annuelle de chaque passe remise au coût de 20\$ pour les adultes, 8\$ pour les 6 à 17 ans et 17.50\$ pour les 65 ans et plus, toutes taxes incluses.

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, demandera une opinion écrite à Mme Guylaine Dallaire de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour s'assurer de la conformité du processus et qu'aucun impact sur notre taxation n'ait lieu.

Au prochain conseil d'administration, une décision sera prise pour lancer le projet pilote ou non.

10. Toutes questions relatives aux travaux de réfection et nettoyage de la pulperie

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose le rapport d'évaluation de la firme DWB consultant. En conclusion de leur rapport, l'incendie n'a pas créé de dommages sévères et dangereux à la structure. Il est recommandé de sabler la structure de métal et d'appliquer une peinture galvanisée sur celle-ci. De plus, le remplacement des lisses de bois endommagées est recommandé.

La secrétaire trésorière et directrice générale informe qu'elle procèdera au printemps à un appel d'offre sur invitation pour ses travaux de maintenance.

11. Point(s) aux affaires nouvelles

Aucun point.

12. Prochaine assemblée du conseil

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale sera tenue le mercredi 25 novembre 2020 à 11h00am par vidéoconférence.

13. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2020-10-21-063

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

De lever l'assemblée à 12h03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.

Louise GALLANT, mairesse
Présidente

Marie-Ève GAUTHIER
Secrétaire trésorière



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 25 novembre 2020
Heure : 11h00

Séance tenue exceptionnellement par vidéoconférence, et ce, en raison des mesures gouvernementales dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Louise GALLANT, mairesse et présidente
Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur
Bruno LAROCHE, maire et administrateur
Stéphane MAHER, maire et administrateur

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Paul GERMAIN, maire et administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière

Invité(s) :

Roger HOTTE, directeur général « MRC de la Rivière-du-Nord »
Valérie CLAVEAU, comptable Parc régional de la Rivière-du-Nord

Membre(s) du public :

Aucun

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Madame Louise GALLANT, ouvre l'assemblée par vidéoconférence à 11h06.

2020-11-25-064

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 25 novembre 2020, le tout tel que présenté avec un ajout au point aux affaires nouvelles 9.1 Toutes demandes de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal

2020-11-25-065

3.1 Procès-verbal du 21 octobre 2020

Il est proposé par : Xavier-Antoine LALANDE, maire

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 octobre 2020, le tout tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption de la liste des déboursés

2020-11-25-066

4.1 Liste des déboursés d'octobre 2020

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

D'adopter la liste finale des déboursés, comprenant l'historique des chèques et des prélèvements, telle que déposée en date du 25 novembre 2020, représentant le montant cumulatif de SOIXANTE ET DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUARANTE VIRGULE HUIT (77 940.08\$), pour le mois d'octobre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Correspondance

Aucun document soumis

6. Dépôt des rapports

6.1. Rapport des revenus

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, dépose les tableaux de l'analyse des revenus pour le mois d'octobre 2020.

7. Toutes questions relatives au projet pilote de gratuité

Entente de projet pilote pour la gratuité des résidents de la Ville de Saint-Jérôme

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Jérôme pour offrir la gratuité d'accès au Parc régional de la Rivière-du-Nord à ses résidents pour une période d'essai de 6 mois;

CONSIDÉRANT que le parc facturera les dites passes à la Ville pour les résidents désirant visiter le parc;

CONSIDÉRANT que le tarif des passes semi-annuelles (6 mois) facturé à la Ville de Saint-Jérôme sera de 50% du tarif habituel des passes annuelles du parc;

CONSIDÉRANT que le projet pilote sera en vigueur du 15 janvier au 15 juillet 2021 et que la validité de ses passes sera comprise entre ses dates;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Bruno LAROCHE, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale accepte de faire une entente de projet pilote pour la gratuité du parc aux résidents de la Ville de Saint-Jérôme pour une période de 6 mois du 15 janvier au 15 juillet 2021.

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Partenariat avec Desjardins

La secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, informe les membres du conseil du renouvellement du partenariat de commandite annuel avec Desjardins. Ceux-ci sont heureux de contribuer à l'achat et installation d'une borne de recharge électrique en échange de nos événements majeurs.

Mme Gallant demande qu'une lettre ou courriel soit envoyé à Desjardins pour les remercier de leur flexibilité et compréhension.

9. Point(s) aux affaires nouvelles

9.1 Programmes de subvention

9.1.1 Emploi Québec / Volets insertion « SSOS » et expérience « EQ50-50 » 2021-2022

Il est proposé par : Bruno Laroche, maire

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale des volets insertion « SSOS » et expérience « EQ50-50 » du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale / Emploi Québec, édition 2021-2022;

2020-11-25-067

2020-11-25-068

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-11-25-069

9.1.2 Emploi Québec / Mesure concertation pour l'emploi

Il est proposé par : Bruno Laroche, maire

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale « Mesure concertation pour l'emploi » du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale / Emploi Québec, édition 2021-2022;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-11-25-070

9.1.3 Intégration Travail Laurentides / Volets ITL et SPHERE

Il est proposé par : Bruno Laroche, maire

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale du Fonds d'Intégration au Travail des personnes handicapées « ITL » d'Intégration Travail Laurentides et, du Soutien à la Personne Handicapée en Route vers l'Emploi « SPHERE » de Sphère Québec, édition 2021-2022;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-11-25-071

9.1.4 Service Canada / Emplois Été Canada

Il est proposé par : Bruno Laroche, maire

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale « Emplois Été Canada » de Service Canada (Ressources Humaines Développement des Compétences), édition 2021;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-11-25-072

9.1.5 Service Canada / Objectif Carrière volet régional

Il est proposé par : Bruno Laroche, maire

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale « Objectif Carrière volet régional » de Service Canada (Ressources Humaines Développement des Compétences), édition 2021-2022;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-11-25-073

9.1.6 YMCA / Emplois d'été Échanges étudiants

Il est proposé par : Bruno Laroche, maire

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale autorise la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, à inscrire la susdite Régie aux programmes de subvention salariale « Emplois d'été Échanges étudiants du YMCA », édition 2020;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Signataires autorisés

2020-11-25-074

9.2.1 Pour les demandes, les ententes, les rapports et les demandes de remboursement en ligne

CONSIDÉRANT que conformément aux exigences des divers programmes de subvention, la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière du Nord doit préciser annuellement par résolution les personnes responsables (signataires et utilisateurs) pour :

- La signature des demandes, les ententes (contrats) et des rapports finaux;
- La production et transmission des demandes de remboursement en ligne;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Bruno Laroche, maire

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente ;

QUE le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale précise par la présente résolution les personnes responsables (signataires et utilisateurs) pour les divers programmes de subvention, à savoir :

- **QUE** la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisée à signer au nom de la Régie, tous les documents (demandes, contrats, ententes et rapports) relatifs aux divers programmes de subvention 2021-2022;
- **QUE** la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, ainsi que, Madame Valérie CLAVEAU, commis comptable, soient autorisées à effectuer toutes les demandes de remboursements en ligne pour lesdits programmes de subvention 2021-2022;

QUE la présente résolution entre en vigueur le jour de son adoption;

QUE la secrétaire trésorière et directrice générale Madame Marie-Ève GAUTHIER, soit autorisées par les présentes à signer au nom de la Régie, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Prochaine assemblée du conseil

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale sera tenue le mercredi 16 décembre 2020 à 11h00am par vidéoconférence.

11. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

2020-11-25-075

12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : Stéphane MAHER, maire

De lever l'assemblée à 11h21.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.**

Louise GALLANT, mairesse
Présidente

Marie-Ève GAUTHIER
Secrétaire trésorière

ITEM 4.2



**Assemblée ordinaire
Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc Régional de la Rivière-du-Nord**

Date : 16 décembre 2020

Heure : 11h00

MRC de la Rivière-du-Nord, Salle « Prévost »
349, rue Labelle, Saint-Jérôme QC J7Z 5L2

Procès-verbal

MEMBRE(S) PRÉSENT(S)

Membre(s) votant(s) :

Membre(s) non-votant(s) :

Marie-Ève GAUTHIER, secrétaire trésorière

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Membre(s) votant(s):

Louise GALLANT, mairesse et présidente

Paul GERMAIN, maire et administrateur

Xavier-Antoine LALANDE, maire et administrateur

Bruno LAROCHE, maire et administrateur

Stéphane MAHER, maire et administrateur

Ajournement de l'assemblée

Conformément à la Loi, la secrétaire trésorière et directrice générale, Madame Marie-Ève GAUTHIER, confirme l'annulation de la présente assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord.

Par conséquent, cette séance est ajournée à la prochaine assemblée régulière dudit conseil d'administration de la susdite Régie qui aura lieu le mercredi 17 février 2021 en vidéoconférence à compter de 11h00am.

**Le procès-verbal de l'ajournement de cette
assemblée est considéré conforme.**

Marie-Ève GAUTHIER
Secrétaire trésorière